RAYONNER AU CANADA :

Rayonnement public

La composante **Rayonnement public** du programme *Rayonner au Canada* finance les activités de groupes et d’organismes canadiens, ainsi que les professionnels d’architecture, qui contribuent à l’appréciation et à la diffusion des arts. Les subventions financent un large éventail d’événements en direct, de publications et d’autres initiatives qui permettent d’établir des liens entre les artistes et des publics diversifiés.

Vous pouvez soumettre une demande pour :

* une demande de projet pour un projet unique
* une subvention composite pour plusieurs projets se déroulant sur une période de 1 à 3 ans.

Vous pourriez être admissible à l’[Aide à la production d’une demande](http://conseildesarts.ca/engagements/equite/aide-supplementaire), c’est-à-dire à une somme servant à payer quelqu’un qui vous aidera avec le processus de demande si vous éprouvez des difficultés et que vous vous définissez comme :

* un artiste sourd, malentendant, handicapé ou vivant avec une maladie mentale;
* un artiste des Premières Nations, des Inuits ou des Métis confronté à des obstacles linguistiques, géographiques ou culturels.

**Type de subvention —** [projet](http://conseildesarts.ca/glossaire/projet) ou [composite](http://conseildesarts.ca/glossaire/composite-subvention)

**Date(s) limite(s) d’inscription et annonce des résultats** **—** veuillez consulter la page [Dates limites et annonce des résultats](file:///C:\Users\edaoud\Downloads\conseildesarts.ca\financement\subventions\dates-limites)

**Montant de la subvention**

* Demande de subvention de projet – normalement jusqu’à concurrence de 30 000 $, exceptionnellement jusqu’à 100 000 $
* Demande de subvention composite – normalement jusqu’à concurrence de 30 000 $ par année, exceptionnellement jusqu’à 100 000 $ par année (maximum de 300 000 $ sur 3 ans)

Le montant maximum de la plupart des subventions est de 30 000 $ (ou 30 000 $ par année pour les subventions composites). Exceptionnellement, des montants plus élevés peuvent être considérés pour des activités dont les coûts sont élevés en raison de la durée du projet, du nombre de personnes qui y prennent part et/ou d’exigences techniques ou autres liées à la pratique artistique.

**Limites pour les demandes**

* Vous pouvez présenter 2 demandes à cette composante par année (1er mars au 28-29 février), mais seulement une fois pour une subvention composite. (Consultez la page [Dates limites et annonce des résultats](https://conseildesarts.ca/financement/subventions/dates-limites?_ga=2.63253679.1268683866.1578930120-1543581016.1490295142#P5) pour connaître la date limite des subventions composites de la composante **Rayonnement public** composite).
* Pour les demandes de projet dans cette composante : chaque année (1er mars au 28-29 février), vous pouvez recevoir un maximum de 100 000 $.
* Si vous recevez présentement une subvention composite de la composante **Rayonnement public :**
  + vous pouvez soumettre une demande de projet **Rayonnement public** seulement si l’activité ne chevauche pas dans le temps une subvention composite, ou bien le projet concerne une initiative exceptionnelle qui n’entre pas dans le cadre du type ou de la portée des activités incluses dans la subvention composite. Avant de soumettre une demande, nous vous encourageons à confirmer l’admissibilité de votre projet avec un agent de programme.
  + vous ne pouvez pas présenter une nouvelle demande de subvention composite dans la composante **Rayonnement public** qui commence avant la date de fin de votre subvention composite actuelle ; elles ne peuvent pas se chevaucher dans le temps.
* Vous pouvez soumettre une demande avant d'avoir terminé les projets ou fourni les rapports finaux des subventions déjà financées.

Le [nombre de demandes que vous pouvez présenter](http://conseildesarts.ca/financement/subventions/guide/presenter-une-demande-de-subvention/limites-annuelles-pour-les-demandes-de-subvention)au Conseil des arts pendant une année est limité.

# Je veux présenter une demande — que dois-je savoir d’autre?

Si vous ne l’avez pas déjà fait, vous devez vous inscrire dans le [portail](https://mademande.conseildesarts.ca/Default2.aspx) au moins 30 jours avant la date à laquelle vous souhaitez soumettre une demande.

# Candidats — Qui peut soumettre une demande?

Les types de candidats potentiellement admissibles à cette composante sont notamment :

* les groupes et collectifs artistiques
* les organismes artistiques
* les groupes et organismes de soutien, et les plateformes partagées
* les organismes nationaux de services aux arts
* les festivals, diffuseurs et réseaux de tournée
* les éditeurs de livres et de revues littéraires
* les architectes, les professionnels d’architecture, les groupes, les collectifs et les cabinets d’architectes

Votre admissibilité à cette composante est déterminée en fonction de votre profil créé dans le portail et approuvé par le Conseil.

Les subventions composites sont offertes aux candidats qui en reçoivent une présentement ou qui ont reçu au moins 1 subvention composite ou 2 subventions de projet du Conseil des arts au cours des 5 dernières années. Ceci exclut les subventions des composantes et des programmes suivants : *Perfectionnement professionnel, Activités à petite échelle, Déplacements, Représentation et promotion, Traduction, Fonds Stratégie numérique, Leadership pour le changement : Subventions de développement organisationnel, La Brigade volante, le Programme de visites d’artistes étrangers, L’accélérateur de création, les initiatives de Francfort, Connexion création et le Fond d’urgence relatif à la COVID-19.*

Les organismes qui reçoivent présentement une subvention de base :

* ne sont pas admissibles aux **subventions composites.**
* peuvent soumettre des demandes de **projets** pour des initiatives exceptionnelles et non récurrentes qui ne rentrent pas dans le type ou le cadre des activités habituellement menées par cet organisme. Il vous incombe de démontrer la nature exceptionnelle de votre projet.

Éditeurs de livres et de revues :

* Si le Conseil des arts est au courant que votre organisme doit des redevances à des écrivains, illustrateurs, traducteurs ou autres détenteurs de droits d’auteurs à la date limite, votre demande sera non admissible.

# Activités — Pour quelles activités puis-je soumettre une demande ?

Vous pouvez présenter une demande pour des activités qui contribuent à la reconnaissance et à l’appréciation des arts, par exemple :

* les expositions et autres initiatives de diffusion
* la programmation d’activités
* [la publication d’œuvres non littéraires](http://conseildesarts.ca/glossaire/publication-d-oeuvres-non-litteraires)(excluant le matériel de promotion)
* les forums ou les tribunes d’échange de connaissances
* les stratégies et les initiatives de développement des publics

**Vous ne pouvez pas présenter de demande pour** des activités qui se déroulent avant la date, celles qui sont financées par un autre programme du Conseil des arts ou celles qui figurent sur la [liste générale des activités non admissibles](http://conseildesarts.ca/financement/subventions/guide/presenter-une-demande-de-subvention/liste-generale-des-activites-non-admissibles).

Au moment de déterminer la date de début de leur projet, les particuliers devraient savoir que d’après l’Agence du revenu du Canada, les dépenses engagées durant l’année qui précède immédiatement la réception d’une subvention ne sont déductibles de la subvention que si elles sont engagées une fois que l’artiste a été avisé que la subvention lui sera versée. Pour de plus amples renseignements à propos de l’impôt sur le revenu et votre subvention, veuillez consulter notre [site Web](http://conseildesarts.ca/financement/subventions/guide/si-vous-recevez-une-subvention/impots-sur-le-revenu).

# Dépenses — Qu'est-ce qui est admissible?

* Toutes les dépenses liées aux activités

# Évaluation — Comment se prennent les décisions?

C’est un [comité d’évaluation par les pairs](http://conseildesarts.ca/glossaire/comite-d-evaluation-par-les-pairs) lié à une discipline ou regroupant des disciplines qui évalue votre demande de la composante **Rayonnement public** du programme *Rayonner au Canada,* en s’appuyant sur les catégories et les critères pondérés suivants. Pour que votre demande soit considérée, vous devez obtenir une note minimale **dans chacune des catégories** :

**Mérite artistique 50 %** (note minimale de 35 sur 50)

* Vision et approche artistiques motivant votre projet, y compris le contexte et le public visé
* Qualité artistique des activités antérieures qui sont pertinentes pour votre projet

**Impact 30 %** (note minimale de 15 sur 30)

Résultats escomptés :

* Enrichissement de l’appréciation du public canadien pour les arts
* Contribution au développement d’un public diversifié pour les arts, y compris notamment les [peuples autochtones](http://conseildesarts.ca/glossaire/peuples-autochtones), les [groupes de diverses cultures](http://conseildesarts.ca/glossaire/groupes-de-diverses-cultures), les [personnes sourdes ou handicapées](http://conseildesarts.ca/glossaire/sourd-et-handicape) et les [communautés de langue officielle en situation minoritaire](http://conseildesarts.ca/glossaire/communautes-de-langue-officielle-en-situation-minoritaire)

**Faisabilité 20 %** (note minimale de 10 sur 20)

* Capacité et expérience, et celles de vos partenaires pour mener à bien le projet
* Budget réaliste, comportant d’autres sources de revenus, une utilisation efficiente des ressources et les conditions de travail des artistes (le cas échéant)

# Renseignements requis et documentation d’appui — Qu’est-ce que je dois soumettre avec ma demande?

Lorsque votre inscription dans le portail sera complétée, vous devrez fournir des renseignements concernant :

* votre projet et ses résultats escomptés
* votre expérience pertinente, le cas échéant
* le public que vous visez
* vos stratégies de commercialisation et de rayonnement
* les partenaires, le cas échéant
* les honoraires des artistes et leurs conditions de travail sécuritaires, le cas échéant
* votre échéancier
* votre budget

Vous devrez également soumettre :

* des exemples d’œuvres ou d’activités pertinentes antérieures, le cas échéant
* des sommaires exécutifs ou des recommandations tirées de rapports pertinents (étude de marché, plans stratégiques, etc.), le cas échéant

**Versement de la subvention et rapports finaux**

Si votre demande est retenue, vous devrez tout d’abord remplir le Formulaire d’acceptation de la subvention afin de recevoir votre subvention. Pour en savoir plus sur les responsabilités des bénéficiaires, cliquez [ici](http://conseildesarts.ca/financement/subventions/guide/si-vous-recevez-une-subvention).

Vous devrez présenter un rapport final 3 mois après la fin du projet.

Pour les subventions composites : vous devez soumettre un formulaire de mise à jour du projet 3 mois après la fin de chaque année de vos activités, sauf la dernière année, à la fin de laquelle vous devez soumettre un rapport final dans un délai de 3 mois.

**Coordonnées**

Avant de présenter une première demande à cette composante, nous vous suggérons de parler à un [agent de programme du Conseil des arts](mailto:rayonneraucanada@conseildesarts.ca) au moins deux semaines avant la date limite.

APERÇU : Formulaire de demande

Il ne s’agit pas d’un formulaire de demande officiel. Vous devez utiliser le portail pour présenter une demande.

Veuillez utiliser un formatage de texte simple si vous préparez votre demande à l’extérieur du portail. Le texte formaté emploie des caractères additionnels, et le formatage pourrait être perdu lorsque copié.

réponse obligatoire = requis

## DESCRIPTION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION

1. **Nommez votre demande.** (environ 10 mots)réponse obligatoire

Ce nom vous permettra de repérer cette demande de subvention sur votre tableau de bord.

1. **Pour les groupes et les organismes, indiquez le nom de la personne-ressource responsable de la présente demande.**
2. **Résumez votre projet en une phrase. Si possible, servez-vous de la formule ACTIVITÉ et DATES DU PROJET**. (environ 25 mots)

Par exemple, «Pour la programmation d’un festival de *mois/année* à *mois/année*. »

Le Conseil des arts du Canada utilisera ce résumé dans ses rapports officiels.

1. **Date de début des activités couvertes par cette demande de subvention** réponse obligatoire

La date de début doit être ultérieure à la date limite.

1. **Date de fin**réponse obligatoire
2. **Type de subvention**réponse obligatoire

**🞆 Projet 🞆 Composite**

Pour être admissible à une subvention composite, vous devez avoir reçu au moins 1 subvention composite ou 2 subventions de projet du Conseil des arts au cours des 5 dernières années. Ceci exclut les subventions pour les composantes et les programmes suivants : *Perfectionnement professionnel, Activités à petite échelle, Déplacements, Représentation et promotion, Traduction, Fonds Stratégie numérique, Leadership pour le changement : Subventions de développement organisationnel, La Brigade volante, le Programme de visites d’artistes étrangers, L’accélérateur de création, les initiatives de Francfort, Connexion création et le Fond d’urgence relatif à la COVID-19.*

1. réponse obligatoire**Indiquez la ou les formes d’art ou d’expression, le ou les styles, le ou les genres correspondant le mieux à cette demande.** (environ 25 mots)

Quelques exemples : hip-hop, musique expérimentale, théâtre pour jeunes publics, chants de gorge, documentaire, métiers d’art, nouveaux médias, livres illustrés pour enfants, acrobaties aériennes circassiennes, arts transdisciplinaires, théâtre des Sourds.

Les renseignements fournis ici aident le Conseil à recueillir des exemples de formes d’art et de pratiques artistiques. Ils ne serviront pas à évaluer votre demande.

**Présentez les activités que vous proposez (y compris l’échéancier** **et les artistes impliqués) ainsi que les stratégies de commercialisation et de rayonnement correspondantes. Fournissez la vision et l’approche motivant vos choix artistiques, le cas échéant, et le contexte de vos activités. Par exemple, les avantages éventuels pour le public ou votre pratique artistique; le défi que vous relevez; les études ou rapports qui soutiennent la réalisation du projet.** (projet — environ 750 mots; composite — environ 1 000 mots)réponse obligatoire

**Les organismes qui reçoivent présentement une subvention de base (de fonctionnement) doivent expliquer comment les activités projetées sortent du cadre des activités habituellement entreprises.**

1. **Comment vos activités vont-t-elles contribuer** à l’enrichissement de l’appréciation du public canadien pour les arts?**:** (environ 500 mots)réponse obligatoire

Vous voudrez peut-être parler de l'impact de la programmation et des stratégies de votre organisme pour approfondir les relations avec un public vaste et diversifié ou de l'engagement de votre organisme à refléter - par le biais de la programmation artistique et du développement de vos publics – sur la diversité de votre communauté géographique ou région, y compris notamment les [peuples autochtones](https://conseildesarts.ca/glossaire/peuples-autochtones), les [groupes de diverses cultures](https://conseildesarts.ca/glossaire/groupes-de-diverses-cultures), les [personnes sourdes ou handicapées](https://conseildesarts.ca/glossaire/sourd-et-handicape) et les [communautés de langue officielle en situation minoritaire](https://conseildesarts.ca/glossaire/communautes-de-langue-officielle-en-situation-minoritaire).

1. **Décrivez brièvement toute expérience que vous et vos partenaires possédez, ou les raisons pour lesquelles vous croyez être prêt à entreprendre ces activités.** (environ 250 mots)réponse obligatoire
2. **Décrivez les conditions de travail des artistes, le cas échéant (par exemple, les honoraires et les conditions de travail sécuritaires).** (environ 100 mots)

Vous devez verser un cachet aux artistes professionnels. Le montant est parfois fixé par les normes de l’industrie ou le barème de l’Union des artistes.

1. **Si les activités que vous proposez touchent le savoir traditionnel, les langues ou la propriété intellectuelle culturelle autochtones, veuillez décrire la relation que vous entretenez avec ce contenu et la façon dont les protocoles appropriés sont/seront observés et traités.** (environ 100 mots)
2. **Si vous croyez qu’un aspect essentiel à la compréhension de votre demande n’a pas été abordé, indiquez-le ici.** (environ 250 mots)

Donnez ici des renseignements qui n’ont pas été mentionnés dans les questions précédentes.

**Si vous avez présenté une demande dans une autre composante pour les mêmes dépenses, veuillez indiquer la composante et la date de présentation de la demande**. (environ 10 mots)

## BUDGET ET ANNEXES

1. **Complétez le document Budget et annexes.** réponse obligatoire
2. **Montant demandé**réponse obligatoire

La plupart des subventions ne dépassent pas 30 000 $ (ou 30 000 $ par année pour les subventions composites). Des montants plus élevés peuvent être considérés pour des activités dont les coûts sont particulièrement élevés en raison de la durée, du nombre de participants, ou des besoins techniques ou autres liés à la pratique artistique.

Ce montant doit correspondre au montant demandé dans votre budget complété. N’inscrivez pas de dépenses non admissibles dans le cadre de cette composante.

Même si votre demande est retenue, il se peut qu’on ne vous accorde pas la totalité du montant demandé.

## DOCUMENTS REQUIS

1. **Donnez des renseignements à propos de vos partenaires, le cas échéant.**

## DOCUMENTATION D’APPUI

1. **Vous devez soumettre des extraits de l’œuvre ou d’activités récentes.**